



LOI n° 2017 – 008

**autorisant la ratification de l'Accord Prêt relatif au financement du
« Projet de Renforcement des Capacités Statistiques (STATCAP) »,
conclu le 20 avril 2017 entre la République de Madagascar et l'Association
Internationale pour le Développement (IDA)**

EXPOSE DES MOTIFS

Pour un appui à la stratégie nationale pour le développement de la statistique à Madagascar, l'Association Internationale pour le Développement (IDA) a octroyé au Gouvernement malagasy un prêt d'un montant de VINGT DEUX MILLIONS QUATRE CENT MILLE DROITS DE TIRAGE SPECIAUX (22 400 000 DTS), équivalent à TRENTE MILLIONS DE DOLLARS AMERICAINS (30 000 000 USD), soit QUATRE VINGT DIX SEPT MILLIARDS CINQ CENT QUATRE MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE MILLE ARIARY (97 504 960 000 MGA), pour le financement du Projet de Renforcement des Capacités Statistiques (STATCAP).

Objectif du PROJET :

Renforcer la capacité de l'Institut National de la Statistique (INSTAT) pour produire des statistiques de qualité et améliorer les pratiques de diffusion des statistiques.

COMPOSANTES DU PROJET :

- (i) Réforme institutionnelle et renforcement des capacités ;
- (ii) Renforcement des capacités par la collecte de données, l'analyse et la diffusion, et
- (iii) Gestion de Projet.

CONDITIONS FINANCIERES :

Montant	: 22 400 000 DTS, soit 30 000 000 USD, équivalent à 97 504 960 000 MGA
Durée totale de remboursement	: 38 ans dont 6 ans de différé
Commission d'engagement	: au taux annuel de 0.5% sur le solde de financement non décaissé
Commission de service	: au taux annuel de 0,75% du montant total décaissé et non encore remboursé.

AGENCE D'EXECUTION : INSTAT

DATE DE CLOTURE : 31 mars 2022

Aux termes de l'article 137, paragraphe II de la Constitution, « la ratification ou l'approbation des traités qui engagent les finances de l'Etat doit être autorisée par la loi ».

Tel est l'objet de la présente loi.



LOI n° 2017 - 008

autorisant la ratification de l'accord de prêt relatif au financement du « Projet de Renforcement des Capacités Statistiques (STATCAP) », conclu le 20 avril 2017 entre la République de Madagascar et l'Association Internationale pour le Développement (IDA)

L'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté en leur séance respective en date du 30 mai 2017 et du 8 juin 2017, la loi dont la teneur suit :

Article premier .- Est autorisée la ratification de l'Accord de Prêt relatif au Financement du « Projet de Renforcement des Capacités Statistiques (STATCAP) », conclu le 20 avril 2017 entre la République de Madagascar et l'Association Internationale pour le Développement (IDA), d'un montant de VINGT DEUX MILLIONS QUATRE CENT MILLE DROITS DE TIRAGE SPECIAUX (22 400 000 DTS).

Article 2.- La présente loi sera publiée au Journal Officiel de la République. Elle sera exécutée comme loi de l'Etat.

Antananarivo, le 8 juin 2017

LE PRESIDENT DU SENAT,

LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE NATIONALE,

RAKOTOMANANA Honoré

RAKOTOMAMONJY Jean Max